

ELARGISSEMENT & AMENAGEMENT DU CHEMIN DU BON CURE - demande de subvention - n° 6/77

Par circulaire du 23 décembre 1976, le Préfet de M & M a fixé au 1er Février 1977 la date limite de dépôt de demande de subventions pour la réfection, l'aménagement ou l'entretien des chemins communaux.

Le Maire informe l'assemblée que l'aménagement du Chemin du Bon Curé, entre l'avenue de Génobois (station de gaz) et le foyer pour personnes âgées, le centre médico-social, (déjà construits) et le centre commercial dont le permis de construire vient d'être délivré, est une nécessité vitale.

D'autre part, cet itinéraire doit être emprunté par les cars de ramassage scolaire pour la liaison MESSEIN-LUDRES SUD-LUDRES CENTRE-RN 57.

Le montant total de la dépense est de 537 213,26 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- accepte le dossier tel qu'il est présenté et décide de faire réaliser les travaux si une subvention est octroyée

- demande à M. le Préfet de bien vouloir accorder une subvention la plus élevée possible pour cette importante dépense.